

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## DeLaval Sand Yellow/Yellowbrown/Bluegrey

### FS2042

Conformément à la directive CE n °. 1907/2006 (n ° 453/2010)

Date de préparation 28-nov.-2014

Date de révision :  
22-févr.-2017

Numéro de révision: 0.1

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

**Nom du produit** DeLaval Sand Yellow/Yellowbrown/Bluegrey

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** Couche de finition

**Utilisations déconseillées** Réservé aux utilisateurs professionnels.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Contacter le fabricant

c/o DeLaval International AB  
PO BOX 39  
147 21 Tumba  
Sweden  
Tel + 46 08-530 66 000  
Email MSDS.EU@delaval.com

##### Fournisseur

France: DeLaval snc  
Omega Parc Bat. 5  
3 Bd Jean Moulin - CS40504  
78997 Elancourt  
France  
Tel: (1) 3081 8002

Belgique/Luxembourg:  
DeLaval N.V.  
Industriepark-Drongen 10  
9031 Gent  
Belgium  
Tel. +32 9 280 91 21

Suisse: DeLaval AG  
Munchrutistrasse 2  
6210 Sursee  
Switzerland  
Tel (41) 926 6611

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

##### Numéro d'appel d'urgence

France:  
(33) 1 4005 4848

Belgique:  
Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245

Luxembourg:  
+352 8002 5500

Suisse:  
(41) 44 251 51 51 (short number 145)

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Non dangereux.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément le règlement (CE) n° 1272/2008

Non dangereux

### Conseils de prudence

Aucun(e)

### 2.3. Autres dangers

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances

Sans objet

### 3.2. Mélange

Nature chimique de la préparation.

Nom chimique	EC No	CAS No	Weight-%	Classification CLP	Numéro d'enregistrement REACH
Silice cristalline	238-878-4	14808-60-7	90 - 100	-	Aucune donnée disponible
Pigments		-	2 - 5	-	Aucune donnée disponible
Polyurethan-based coating, fully cured (hardener + resin)		-	2 - 5	-	Aucune donnée disponible

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

### Notes

Quartz (CAS N° 14808-60-7): REACH registration N° : exempted in accordance with annex V.7 (Regulation EC 1907/2006)

This product does not meet the criteria for classification as hazardous as defined in the Regulation EC 1272/2008 and in Directive 67/548/EEC

The use of pigments and binders does not account for a labelling obligation according to directive 1999/45/EG.

This product contains < 1% respirable quartz and is exempted from classification.

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours.

contact oculaire

Rincer abondamment avec de l'eau. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

Contact avec la peau

Il n'est pas nécessaire de consulter immédiatement un médecin.

Ingestion

Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus

D'après notre expérience et les informations qui nous sont accessibles, le produit n'a aucun effet nocif lorsqu'il est utilisé et manipulé de la façon indiquée.

Delayed Effects

Aucun(e) connu(e).

Effets d'une surexposition

Aucun(e) connu(e).

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin

Traiter les symptômes.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant

#### Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Aucun(e).

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Dangers spécifiques dus au produit chimique

En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être dégagées. Isocyanates.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection et précautions pour les pompiers Utiliser un équipement de protection individuelle.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Précautions individuelles

Éviter la formation de poussière dans les endroits clos. Le port d'un appareil respiratoire est requis en cas d'exposition aux poussières.

#### Autres informations

Voir Section 12 pour plus d'informations

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter la formation de poussières. Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant. Utiliser un aspirateur adéquat.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir Section 12 pour plus d'informations

Équipement de protection individuel, voir section 8

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Manipulation

Éviter la formation de poussières. Mettre en place une ventilation adaptée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

#### Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Stockage

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Scénario d'exposition

Sans objet

#### Autres lignes directrices

Sans objet

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	Eu	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Silice cristalline 14808-60-7			TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	Skin
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Silice cristalline		TWA: 0.025 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.075 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.3 mg/m <sup>3</sup>

14808-60-7					TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Silice cristalline 14808-60-7	TWA: 0.15 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.15 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.3 mg/m <sup>3</sup> TWA: 4.0 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1.0 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.3 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> STEL: 0.3 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Suède	Bulgary	Estonie	Hongrie	Croatia
Silice cristalline 14808-60-7	LLV: 0.1 mg/m <sup>3</sup>				

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)**  
**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Aucune information disponible  
Aucune information disponible

**8.2. Contrôles de l'exposition**  
**Contrôles techniques**

Éviter la formation de poussières. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate pour maintenir les expositions en dessous des limites d'exposition recommandées.

**Équipement de protection individuelle**  
**Protection des yeux**  
**Protection de la peau**  
**Protection des mains**  
**Protection respiratoire**

lunettes de sécurité avec protections latérales. EN 166.  
Aucun équipement de protection spécifique exigé.  
Gants de protection, (EN 374)  
Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Le port d'un appareil respiratoire est requis en cas d'exposition aux poussières. (EN 149).  
Éviter la formation de poussières. Éviter le rejet dans l'environnement.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	solide, granulé
<b>Aspect</b>	Jaune, Marron, gris
<b>Odeur</b>	inodore
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune information disponible
<i>Propriété</i>	<i>Valeurs</i>
<b>pH</b>	6 - 8 (100 g/l - 20°C)
<b>Point/intervalle de fusion</b>	> 1600 °C
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	Aucune donnée disponible
<b>point d'éclair</b>	Le produit n'est pas inflammable
<b>Pression de vapeur</b>	Aucune donnée disponible
<b>Densité</b>	+/- 2.6 g/ml
<b>Hydrosolubilité</b>	< 0.1 g/L
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Acide fluorhydrique
<b>Coefficient de partage : n-octanol/eau</b>	Aucune donnée disponible
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Aucune donnée disponible
<b>Température de décomposition</b>	Aucune donnée disponible
<b>Viscosité</b>	Aucune donnée disponible
<b>Propriétés explosives</b>	N'est pas un explosif
<b>Propriétés comburantes</b>	Non

**9.2. Autres informations**

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**10.1. Réactivité**  
Aucun(e) connu(e).

**10.2. Stabilité chimique**

**Stabilité**

Stable dans les conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

**Possibilité de réactions dangereuses**

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

**10.4. Conditions à éviter**

Tenir hors de portée des enfants.

**10.5. Matières incompatibles**

**Matières incompatibles**

Pas de matières à signaler spécialement

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë**

**Inhalation**

Aucun effet important ou danger critique.

**contact oculaire**

Aucun effet important ou danger critique.

**Contact avec la peau**

Aucun effet important ou danger critique.

**Ingestion**

Aucun effet important ou danger critique.

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Silice cristalline	= 500 mg/kg ( Rat )		

**irritation**

Aucune information disponible.

**Corrosivité**

Aucune information disponible.

**Sensibilisation**

Aucune information disponible.

**Effets mutagènes**

Ne contient pas de composé listé comme mutagène.

**Effets cancérogènes**

Aucun(e) connu(e).

**Effets sur la reproduction**

Aucun(e) connu(e)

**Effets sur le développement**

Aucun(e) connu(e)

**STOT - exposition unique**

Aucune information disponible

**STOT - exposition répétée**

Aucune information disponible

**Danger par aspiration**

Aucune information disponible

**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

**12.1. Toxicité**

**Effets écotoxicologiques**

Aucun effet important ou danger critique.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Ne concerne pas le produit proprement dit

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Ne concerne pas le produit proprement dit

**12.4. Mobilité dans le sol**

Négligible under normal conditions

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Sans objet

**12.6. Autres effets indésirables**

Aucun(e) connu(e).

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus / produits non utilisés** Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur

**Emballages contaminés** Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### IMDG/IMO

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Aucune information disponible

#### ADR/RID

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Aucune information disponible

#### IATA/ICAO

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Aucune information disponible

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### **EU Legislations**

Reg.1907/2006-REACH

Reg.453/2010 That modify REACH

Reg.1272/2008 On classification, packaging and labeling of dangerous substances and preparations

Dir. 2000/39/CE

*Inventaires internationaux*

##### **EINECS/ELINCS**

All components are listed or exempted

*Légende*

**EINECS/ELINCS** - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune donnée disponible

**16. AUTRES INFORMATIONS**

**Principales références de la littérature et sources de données**

[www.ChemADVISOR.com/](http://www.ChemADVISOR.com/)

**Date de préparation** 28-nov.-2014

**Date de révision :** 22-févr.-2017

**Numéro de révision:** 0.1

**Remarque sur la révision**

**Motif de la révision** Update Section: 2

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité